

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents: 14

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 27 août 2019 à 20h30

Sous la présidence de M. André CAZAUX, Maire

**Membres présents : DUGENE Isabelle, DURAND
Christiane, LASSALLE Solange, MARQUEVIELLE
Régine, ROUDAUT Patricia, SOTERAS Sylvie,
BRUNAUD Gérard, CASTETS Jean-Marc, DANSAUT
Didier, DELMARTY Jean-Michel, FARTHOUAT Jean-
Luc, FEIGNA Jean-Pierre, SAINT-GERMAIN Jean-
Claude**

Pouvoirs : M. Labernède Patrice donne pouvoir à M. Cazaux André

Secrétaire de séance : FEIGNA Jean-Pierre

Date de convocation : 21 août 2019

En préambule, R. Marquevielle suggère d'ajouter le CAUE à l'ordre du jour.
Monsieur le Maire précise qu'un dossier reçu récemment est disponible en mairie et invite les élus à le consulter afin d'en faire une synthèse avant d'en débattre en réunion.
Une discussion s'instaure à l'issue de laquelle il est décidé de prévoir le CAUE à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **RAPPEL DE LA CONDUITE A TENIR : Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} adjoint**

Monsieur le Maire rappelle que pour tout décès sur la commune, il doit être averti d'autant plus que le défunt n'habite pas dans la commune.

Dit aussi pour ce cas précis n'avoir appris le décès que 2 jours après et donc refuser de signer l'acte et tout document.

P. Roudaut, concerné a priori, relate les faits qui se sont déroulés à son domicile et dit avoir suivi les directives du SAMU, du médecin urgentiste présent et des pompes funèbres à savoir, porter les documents en sa possession en Mairie pour l'établissement de l'acte de décès.

Elle précise que, contrairement à ses dires, Monsieur le Maire a eu connaissance de ce décès le matin même par le secrétariat de Mairie. Elle ajoute que dans ces moments difficiles et bouleversants, il y a suffisamment de choses à gérer sans se préoccuper de la susceptibilité de Monsieur le Maire et déplore l'attitude de ce dernier pour le moins mesquine.

➤ **SIVU : participation complémentaire**

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle intercommunale, le budget du SIVU a dû être revu à la hausse afin de financer les travaux d'aménagement et d'assurer la charge salariale pour le personnel supplémentaire.

De ce fait, des participations complémentaires sont demandées aux 3 communes.

Concernant Gamarde :

- Participation voté au budget : 97 833.33 €
- Participation nécessaire suite à augmentation du budget du SIVU : 108 505.41 €
- Soit participation complémentaire nécessaire : 10 672.08 €

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE

D'accorder au SIVU une participation complémentaire de 10 672.08 €

De charger Monsieur le Maire de mandater cette somme.

DCM 2019_33 : Réception en préfecture le 30/08/2019

- **Rentrée scolaire** :

Monsieur le Maire relate divers échanges avec les enseignants et l'inspecteur d'académie à l'issue desquels il a été décidé de décaler les horaires des classes afin de permettre 2 services de restauration distincts par groupe de 2 classes chacun.

Il ajoute que les divers aménagements nécessaires à l'installation de la 4^{ème} classe ont été réalisés et, sur proposition de J.P. Feigna, invite les élus qui le souhaitent à aller visiter les locaux.

➤ **DEMANDE SUBVENTION VOYAGE D'ETUDE**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de Mme DARROSE Emmanuelle, domiciliée 85 Chemin de Peillaou, demandant une subvention pour sa fille Camille LABADIE qui a participé au voyage en Espagne organisé par le collège de Montfort-en-Chalosse du 7 au 13 avril 2019.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE

D'accorder une subvention de 50 € à Mme DARROSE Emmanuelle pour sa fille Camille LABADIE.

De charger Monsieur le Maire de mandater cette somme.

DCM 2019_34 : Réception en préfecture le 30/08/2019

➤ **AFFAIRE PALMA**

Monsieur le Maire relate l'affaire des époux Palma qui, suite au rejet du tribunal administratif de Pau en mai 2019, ont déposé une requête à la Cour Administrative d'appel de Bordeaux. Afin de présenter un mémoire de défense, 2 avocats ont été consultés :

- Maître Cazcarra de Bordeaux : tarif horaire de 140 € HT soit une estimation entre 3000 et 4000 € HT au total
- Maître Bernal de Pau : honoraires adaptés au barème de prise en charge établi par Groupama soit 1200 € TTC auxquels s'ajouteront les frais de déplacement

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice suite au recours devant la Cour Administrative d'appel fait par les époux Palma

De désigner Maître Bernal pour défendre les intérêts de la commune.

DCM 2019_35 : Réception en préfecture le 30/08/2019

➤ **ESCHOURDES**

- Rapport annuel 2018 (présenté par J.P. Feigna, délégué)

- **VU** l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable,
 - **VU** le rapport 2018 présenté lors de la dernière assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eschourdes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE tel que présenté le rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

DCM 2019_36 : Réception en préfecture le 30/08/2019

- Compétence assainissement collectif

Pour information, J.P. Feigna indique que les communes de Candresse et de Goos ont transféré la compétence assainissement collectif au syndicat des Eschourdes.

- Renforcement réseau Route du Marensin

Des travaux de renforcement de réseau sont en cours route du Marensin.

Un devis de la Sogedo est présenté pour le remplacement du poteau incendie n° 5 (devenu obsolète) sur cette route d'un montant de 2 136.29 € TTC.

Après discussion, l'ensemble des membres présents et représentés est favorable à l'installation de ce poteau et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Lors de l'assemblée générale des Eschourdes, J.P. Feigna et J.M. Delmarty délégués, ont invité les délégués présents à voter l'extension jusqu'au château de Soustra initialement non prévue au budget : majoritairement accepté.

➤ **VOIRIE**

- Extension réseau électrique pour nouvelles constructions

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis émanant du SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique nécessaire pour raccorder le projet de construction de Mme Laulon et M. Lagrède sur un terrain appartenant à M. et Mme Cazaux situé Route de la Chalosse : Affaire n°050079.

Montant estimatif TTC	8 255 €
TVA pré financée par le SYDEC	1 323 €
Montant HT	6 932 €
Longueur de l'extension en mètres	62
Participation communale	1 922 €

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents est favorable pour prendre en charge cette participation avec émission d'un titre au nom du propriétaire du terrain pour rétrocession selon l'article L 332-15 du code de l'urbanisme.

DCM 2019_37 : Réception en préfecture le 30/08/2019

▪ Bénévolat des élus à l'entretien voirie

Compte tenu de l'effectif d'un seul agent technique cet été, J.M. Delmarty assure que l'aide de J.L. Farthouat et J.M. Castets (ces derniers se sont portés volontaires) pour passer le broyeur aura permis de réaliser ces travaux indispensables en quelques jours.

J.M. Castets demande que lors de l'utilisation de leur propre tracteur, la consommation de fioul leur soit compensée : validé par les membres présents et représentés.

J.L. Farthouat ajoute qu'il aurait été opportun de continuer à aider l'employé communal sur diverses tâches en attendant la prise de fonction de son futur collègue.

J.M. Castets dit avoir vu l'entreprise Holvoet qui vient sur Gamarde le lundi 2 septembre.

Il propose que soient continués les travaux de curage de fossés, à savoir sur la route de Castagnet, le chemin de Guiot et le chemin du Pavillon.

La rentrée des classes et des travaux aux arènes sont déjà programmés pour le lundi 2 septembre. Les employés communaux ne seront donc pas disponibles.

Après discussion, la majorité des membres présents et représentés est favorable à la venue de l'entreprise Holvoet puisqu'elle est sur la commune et charge J.M. Castets de gérer les chantiers.

Concernant ce bénévolat par des membres du conseil municipal, un cahier des charges sera mis en place avec Groupama afin d'en assurer la couverture.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLUI (suppression de nombreuses zones de quartier)**

J.P. Feigna rappelle que la validation du PLUI en date du 4 juillet dernier par les délégués communautaires doit également être mise au vote de chaque commune rattachée avant le 19 octobre.

La formulation trop restrictive mentionnée en objet ne permet pas de procéder à un vote et demande qu'il soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

En effet, depuis plusieurs mois, il est débattu des zones urbanisables proposées par le cabinet Artélia et validées par la Communauté de Communes en conseil communautaire.

Gamarde s'appuie sur sa carte communale de 2007 avec la création des zones de quartier. Cette carte communale a permis à la majorité des propriétaires concernés et intéressés, soit de vendre leurs terrains constructibles, soit d'établir une déclaration préalable avec validité de 3 ou 5 ans.

Depuis 2007, plus de 200 maisons ont été construites sur ces terrains concernés. D'autres sont en cours.

A. Cazaux redit que ces zones de quartier seront supprimées dans le PLUI, sachant toutefois que la grande majorité de ces zones est construite.

En fin d'année, un commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie pour recueillir les remarques et interrogations des gamardais.

Le PLUI ne deviendra opérationnel qu'après validation définitive par les divers corps constitués, à savoir courant 2020.

➤ **AIDE POUR LE PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE**

Cette délibération abroge et remplace la délibération 2019_27 du 2 juillet 2019

Dans le cadre du déploiement du Pack XL Jeunes, l'assemblée départementale a mis en place le 1^{er} septembre 2016 un dispositif d'aide pour le passage du permis de conduire.

Le dispositif prévoit une aide de 450 € en contrepartie d'une contribution citoyenne consistant soit en un parcours labellisé, soit en la réalisation de 40h de bénévolat auprès d'une association.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décident

- de compléter l'aide départementale par une aide communale d'un montant de 250 € sans contrepartie supplémentaire
- de conditionner l'attribution de cette aide aux jeunes résidents sur la commune depuis au moins 1 an
- de verser la subvention à l'auto-école concernée dès officialisation.
- chargent Monsieur le Maire d'en informer le Département.

DCM 2019_38 : Réception en préfecture le 30/08/2019

➤ **DEVIS SONNERIE DES CLOCHES**

Suite à une panne des sonneries de l'église, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Laumailly sous contrat de maintenance pour le remplacement du moteur de tintement n° 4 d'un montant de 1 237.60 € TTC.

Après discussion, l'ensemble des membres présents et représentés est favorable au remplacement de ce moteur et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

➤ **RESSOURCES HUMAINES : recrutement agent technique**

J.P. Feigna rappelle la procédure de recrutement par laquelle Monsieur le Maire a chargé J.M. Delmarty et J.P. Feigna adjoints, d'analyser les candidatures retenues, I. Dugène regrettant de n'avoir pas été informée et de n'avoir ainsi participé qu'à la décision finale.

13 candidats ont fait l'objet d'un entretien séparé dont 6 gamardais.

A l'issue de ces entretiens, un tableau synoptique a été élaboré ne faisant apparaître que les compétences déclinées par chaque candidat en regard avec la fiche de poste préétablie. Les candidats sont présentés sous un numéro non nominatif.

Devant la clarté de ce tableau, A. Cazaux décide que le Maire et les 3 adjoints se réunissent pour extraire 4 candidats les plus potentiels et les recevoir.

A l'issue de ces nouveaux entretiens, le Maire et les 3 adjoints ont retenu le n°10.

Ce tableau et le mode de décision ont fait l'objet d'une présentation aux conseillers municipaux, approuvés majoritairement.

➤ **ECOLES**

J.M. Delmarty précise qu'à l'école primaire, l'entreprise Sombrun s'occupe de remplacer la sonnette d'accès à la porte d'entrée et le plombier Dubecq est intervenu pour réparer les WC. Ces travaux seront réalisés avant la rentrée.

➤ **ARENES : aménagements divers**

J.M. Delmarty remercie les bénévoles du conseil municipal (Didier Dansaut, Jean-Marc Castets, Jean-Michel Delmarty, Jean-Luc Farthouat, Jean-Pierre Feigna, Jean-Claude Saint-Germain) et ceux du basket (François Daverat, Théo Desclaux, Patrick De Parscau) d'avoir participé aux travaux d'aménagement sous les arènes. Tout a été débarrassé, nettoyé et donc devenu fonctionnel.

La prochaine étape consistera à la réalisation d'une dalle béton par les employés communaux afin de permettre à Pierre Berdery de poser l'escalier pour l'accès joueurs.

Pour le tunnel reliant la salle polyvalente, J.M. Delmarty présente des devis de stands pliants :

- en location : 360 € HT par mois ou 478 € HT par mois selon dimensions
- en achat : 2521 € HT ou 3310 € HT selon dimensions.

Monsieur le Maire précise qu'il faut consulter la commission sécurité pour voir si c'est aux normes et si la porte principale de la salle polyvalente peut être condamnée.

Concernant le chauffage, le bureau d'études BETEL doit envoyer un compte-rendu prochainement.

D. Dansaut soulève, encore une fois, le problème de sonorisation et demande à ce que ça devienne une priorité pour obtenir un fonctionnement adapté à toutes les manifestations. Après discussion, il est décidé de prévoir la sonorisation des arènes à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

I. Dugène s'inquiète de la suite à donner si un panneau de basket venait à casser comme c'est déjà arrivé. Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a plus d'avance et suggère d'en commander un.

L'ensemble de membres du conseil municipal est d'accord sur le principe.

➤ **DEMANDE LOCAL CENTRE MEDICAL POUR KINE**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu une demande pour un local kiné dans le centre médical. La personne est actuellement sur l'île de la Réunion, elle achète un terrain à Gamarde et souhaite venir visiter le local disponible en décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, est favorable à cette visite.

➤ **SOURCE DU BUCCURRON**

J.P. Feigna précise que le dossier d'agrément doit comporter 2 analyses successives conformes.

La dernière analyse ne comporte aucune anomalie et nous attendons des informations de l'ARS pour suite à donner au dossier.

➤ **FORET**

J. M. Castets énumère les différents travaux forestiers :

- prélèvements au niveau de la placette pour suivre l'état nutritionnel des arbres
- curage du fossé route de Corcom : 1046.93 € TTC
- broyage parcelle 13
- coupe rase pour nettoyer le bois de la Toudeille à Cantecoucut

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Electricité centre médical

J.P. Feigna présente le détail de la répartition des charges électriques au centre médical tel que mentionné sur le bail de chaque locataire.

Chaque locataire paye sa quote-part établie selon le relevé des sous-compteurs et tenant compte également de l'utilisation partielle des communs.

▪ Aire de jeux

J.L. Farthouat demande où en est l'installation de l'aire de jeux.

J.M. Delmarty répond que l'affichage de la DP a été réalisé le 22 juillet. Compte tenu des 2 mois de délais, l'aire de jeux ne pourra pas être installée avant octobre prochain.